

Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

L'établissement entre dans les éléments composant la station hydrominérale de la Mouillère. Le contrat de concession a pris effet le 15 avril 1998 et viendra à échéance le 31 décembre 2010.

Compte tenu de l'intérêt indéniable que présentait la réouverture de cet établissement tant pour la collectivité que pour les usagers, il a été prévu que la Ville effectuerait certains travaux d'aménagement et d'équipement afin de rendre les locaux plus fonctionnels et plus adaptés aux besoins actuels. Les kinésithérapeutes ont apporté le matériel de leurs cabinets respectifs et ont procédé à un investissement de l'ordre de 500 KF (76 224,51 €) la première année et 80 KF (12 195,92 €) les années suivantes.

Pour répondre aux charges de fonctionnement et aux incertitudes initiales sur la fréquentation dès la réouverture, la redevance a été calculée comme suit :

* pendant les cinq premières années de la concession :

- part fixe : 24 000 F annuels (3 658,78 €)
- part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF (304 898,03 €)

* pour les années suivantes :

- part fixe : 120 000 F annuels (18 293,88 €)
- part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF (304 898,03 €).

Il est à noter que la 5^{ème} année se termine le 14 avril 2003.

A - Analyse de l'activité du service délégué

L'objectif initial, qui était de rétablir auprès des patients et des prescripteurs l'image de l'établissement, lequel avait été fermé près de deux ans, a été atteint.

Sont désormais appliquées, de façon très professionnelle dans le Centre, les techniques de rééducation pour lesquelles celui-ci était adapté et équipé.

La mise en commun des compétences reconnues des masseurs kinésithérapeutes, les moyens administratifs adéquats, ont permis de façon incontestable une revalorisation de cet établissement.

A noter que, pour des raisons diverses, quatre départs de kinésithérapeutes ont été constatés depuis la mi-2001, compensés jusqu'alors par une seule arrivée. Trois arrivées imminentes permettront de revenir à l'effectif d'origine, soit 9 kinésithérapeutes.

Ces contraintes de réorganisation transitoire ont été sans conséquence ni sur l'équilibre budgétaire, du fait de la mobilisation dynamique de l'équipe, ni sur la qualité du service rendu.

Doit se poursuivre l'adaptation technique, fonctionnelle et matérielle du Centre dans le cadre des responsabilités contractuelles de chacun.

La collaboration régulière avec le service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs permet de proposer les meilleures garanties aux usagers en matière d'hygiène (contrôles réguliers de la qualité de l'eau), confortées par le professionnalisme encore accru des kinésithérapeutes (formation, techniques avancées de la forme, etc.).

La Société se donne ainsi pour ambition de rendre un service de plus en plus performant et de maintenir une qualité de soins optimale dans le cadre d'une collaboration avec la Ville de Besançon autorisant une image de marque particulièrement positive.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Comptes du délégataire

L'exercice 2001 s'est déroulé sur 12 mois alors que l'exercice 2000 couvrait une période de 15 mois.

Bilan :

L'actif immobilisé de la société s'élève à 1 415,4 KF (215,78 K€): 973,1 KF (148,3 K€) de fonds commercial et 432,4 KF (65,9 K€) d'équipements (lesquels ont progressé de 34 KF, soit 5,2 K€, sur l'exercice).

Les fonds propres sont en progression et s'élèvent à 1 516,9 KF (231,2 K€), dont 1 047,2 KF (159,6 K€) de capital social.

Le fonds de roulement est en augmentation à + 339,1 KF (51,7 K€), la trésorerie, quoiqu'en diminution, demeurant importante (+ 382,6 KF soit 58,3 K€).

On note une charge d'emprunt de 427 KF (65,1 K€), dont la durée résiduelle de remboursement est de 4 ans.

Exploitation :

A durée d'exercice comptable égale de douze mois (en proratisant l'exercice 2000 qui avait couvert 15 mois), on constate que :

- le chiffre d'affaires, établi à 3 942,6 KF (601 K€), est en augmentation de 10,4 % et constitue la quasi totalité des produits,

- les charges progressent de façon moindre : + 1,7 % soit + 53,1 KF (8 K€) avec notamment une augmentation des achats et charges externes (+ 12,8 %, soit + 111,5 KF ou 17 K€) atténuée par une baisse des frais de personnel de 7,5 % : 2 005,9 KF (305,8 K€) pour 2 167,8 KF (330,4 K€),

- le résultat d'exploitation passe de 349 KF (53,2 K€) à 664,6 KF (101,3 K€) et le résultat net s'élève à 414,7 KF (63,2 K€) compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 226,6 KF (34,5 K€).

2 - Rapports financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville une *redevance fixe* de 24 000 F (3 658,77 €) en 2001. La *redevance variable* (5 % du chiffre d'affaires au-delà de 2 MF) s'élève à 97 133,29 F (14 807,87 €).

La Société règle également à la Ville le montant des charges correspondant à la consommation d'eau de l'établissement thermal et à la fourniture d'eau salée (réservoir du Chasnot et Puits de Miserey), soit 57 295,75 F, soit 8 734,68 €.

«Mme Martine BULTOT : Le développement du Centre de Kinésithérapie et de Balnéothérapie s'inscrit dans une opération de renouvellement du secteur voulu par la Ville il y a quelques années et qui s'est traduit par la rénovation du Centre Dramatique National et une refonte complète des jardins du Casino. Le Centre de Balnéothérapie dont l'activité déclinait complètement a fait l'objet d'un gros effort de la Ville en travaux d'aménagement et d'équipement afin de lui permettre un nouveau départ. Le rapport que vous avez sous les yeux montre que le résultat d'exploitation est satisfaisant et que les perspectives de développement ne sont pas à saturation. S'il y a quelques petites difficultés, elles résident pour l'instant dans le fait de constituer une équipe de professionnels suffisamment nombreuse pour répondre à la demande qui est croissante.

Après le départ de quatre kinésithérapeutes, l'équipe est en voie de reconstitution pour arriver au chiffre de neuf. Donc ce Centre assure une bonne qualité de soins et autorise une image de marque particulièrement positive».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.